

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25117203

Déposé au Greffe de l'entreprise de Liège - division Namur

04 SEP. 2025

Greffé

N° d'entreprise : **0460 783 058**

Nom

(en entier) : **Belgian Service Club Namur**

(en abrégé) : **B.S.C.N**

Forme légale : **Association Sans But Lucratif**

Adresse complète du siège : **Fond de Malonne 129, 5020 Malonne**

Objet de l'acte : Modification adresse siège social - Délégation

Le siège social est établi Fond de Malonne 127 à 5020 Malonne (Namur)

L'article 2 des statuts est modifié comme suit :

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi en Belgique, en Région Wallonne, Fond de Malonne 127, à 5020 Malonne (NAMUR), dans l'arrondissement judiciaire de Namur. Il peut être transféré en tout autre endroit de la province de Namur par décision de l'assemblée générale.

L'organe d'administration qui a suivi l'assemblée générale du 24 juin 2025 a :

- Confirmé aux fonctions de :

Président : M. Rousseau Jean

Trésorier : M. Rousseau Claude

- Conformément à l'article 21 des statuts, donné délégation de pouvoir au président pour l'exécution des décisions de l'organe d'administration et représenter celui-ci.

Malonne le 24 juin 2025

M. Rousseau Jean
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)